



Contrat d'engagement « OEUFS » Pour la saison 2023 / 2024

Ce contrat lie
Le poulailler de LULU

Ludivine ERRARD
10 Rue Saint Sulpice
54610 SERRIERES
Mail : luluerrard@gmail.com
06 74 90 00 66

et l'Amapien(ne) :

Nom,	
Prénom :	
Adresse :	
Tél :	Courriel :

ENGAGEMENTS DE Ludivine ERRARD :

- Fournir des œufs frais Bio dans le respect de la charte des AMAP (<https://miramap.org/LA-CHARTRE-DES-AMAP-2014.html>);
- Être présent aux distributions pour échanger avec les membres du groupe (infos, conseils, etc.) ;
- Assurer une livraison hebdomadaire des produits selon les demandes des Amapiens.

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN(NE)

- Venir récupérer sa commande à la fréquence demandée ;
- En cas d'absence, faire récupérer sa commande par la personne de son choix (famille, amis, amapiens), sinon la commande sera perdue ;
- En cas de résiliation du contrat de la part de l'Amapien(ne), trouver un remplaçant pour la fin du contrat selon des modalités financières fixées entre l'adhérent(e) et son remplaçant pour la suite du contrat en cours.

ENGAGEMENTS COMMUNS

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité (ex : aléas climatiques entraînant un impact sur la production) ;
- Participer régulièrement aux rencontres organisées par ou en lien avec l'AMAP ;
- Communiquer au groupe AMAP les difficultés rencontrées afin d'y pallier collectivement.

COMMANDES PROPOSÉES

- o 6 œufs par semaine
- o 6 œufs par quinzaine
- o 12 œufs par semaine
- o 12 œufs par quinzaine

PRIX : 6 œufs 2,5€,
12 œufs 5€

Le contrat couvre une période d'environ **40 semaines de début mai 2023 à courant février 2024.**

MODALITES DE REGLEMENT : *Merci de cocher la case qui vous convient dans le tableau ci-dessous.*

6 OEUFS			12 OEUFS		
Paiement	Distribution hebdomadaire	Distribution toutes les 2 semaines	Paiement	Distribution hebdomadaire	Distribution toutes les 2 semaines
Mensuel	<input type="radio"/> 10 chèques* de 10€	<input type="radio"/> 10 chèques* de 5€	Mensuel	<input type="radio"/> 10 chèques* de 20€	<input type="radio"/> 10 chèques* de 10€
Trimestriel	<input type="radio"/> 3 chèques* 33,33€	<input type="radio"/> 3 chèques* 16,66€	Trimestriel	<input type="radio"/> 3 chèques* 66,66€	<input type="radio"/> 3 chèques* 33,33€
Annuel	<input type="radio"/> 1 chèque* de 100€	<input type="radio"/> 1 chèque* de 50€	Annuel	<input type="radio"/> 1 chèque* de 200€	<input type="radio"/> 1 chèque* de 100€

*Les chèques sont libellés à l'ordre de « **Le Poulailler de LULU** ». La totalité des chèques est remis au trésorier de l'association lors de la signature du contrat ; il les remettra à Anne-Sophie au fil de l'année.

Paiement annuel : débit le 10 mai. Mensuel : débits entre le 10 et le 15 de mai à février. Trimestriel : les 10 mai, septembre et décembre.

Dates et lieu de livraison :

- Les mardis soirs de 18h à 19h
- A la maison des associations de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, square Michel Maurel

Contrat à retourner en 2 exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP)

Fait Blénod-lès-Pont-à-Mousson,

Fait Blénod-lès-Pont-à-Mousson,

le/...../2023

le/...../2023

L'Amapien(ne),

Le Poulailler de LULU

Signature

Signature